

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017

Délibération n° DE_31012017_17

L'an deux mille dix-sept, le mardi 31 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence d'Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	46
Nombre de suffrages exprimés	47

Etaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC (arrivée 20h45)

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC (20h40), Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Luc LANOELLE, Philippe LUCBERT, Sophie METTE, Martine NAZARIAN, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Jean-Paul MERIC

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Denis BERLAND, Jean-Luc GLEYZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Valérie GEVAERT

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Bernard TULARS

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goualade : René CARDOIT

Grignols : Patrick CHAMINADE

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Aline BETEILLE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Christophe DUFOURCQ

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Jean-Pierre BAILLE (départ à 22h55), Carole DEVELAY, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Dominique LAMBERT, Morgane LE COZE

Procurations : Dominique LAMBERT à Sophie METTE, Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN

Secrétaire de séance : Patrick CHAMINADE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

OBJET : Rapport n°8 : Cession d'un broyeur à couteaux à la commune de Grignols

Rapporteur : Serge MOURLANNE

La Communauté de Communes est propriétaire d'un broyeur à couteaux, acquis par l'ex-CdC de Captieux-Grignols, qu'elle n'utilise plus depuis plusieurs années. Elle dispose en effet d'un gyrobroyeur forestier, plus performant, acquis par l'ex-CdC du Bazadais.

La commune de Grignols est intéressée par l'acquisition de ce broyeur, qui a été estimé par un professionnel à 500 €, sans compter les frais de remise en état (au moins autant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE SORTIR** de l'inventaire le broyeur à couteaux de marque TESTAS (type BLP 160 – n° de série 909 29 – année 2006) ;
- ⇒ **DE VALIDER** la cession de ce broyeur pour un montant net de cinq cent euros (500 €) à la commune de Grignols ;
- ⇒ **D'AUTORISER** M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Votants :	47
Abstention :	0
Pour :	47
Contre :	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} février 2017.

Le Président

Olivier DUBERNET

Signé électroniquement